Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_09-DE

DÉLIB. 2026-09

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2026

Date de convocation
30.12.2025

Date d'affichage
30.12.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le mardi 06 janvier à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - M. David RADUFE - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :

Mme Patricia MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Fongibilité des crédits

Afin d'assurer les remboursements des capitaux d'emprunts, notamment l'emprunt de 800K € dont deux le remboursement avait déjà commencé depuis le mois de septembre dernier, nous devons augmenter le chapitre 16 de la somme de 17 000 €.

Conformément à la délibération 2025-18 du 21 mars 2025 Mr le Maire a procédé à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_09-DE

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
BP	Investissement	1641	16	+ 17 000 €
BP	Investissement	2116	OP55	- 5 000 €
BP	Investissement	2151	OP48	- 12 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***PRENDRE ACTE*** *des virements de crédits réalisés dans le cadre de la fongibilité des crédits*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Patricia MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le